

Dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience -VAE

C.Q.P.A.L.S

Option : Activités gymniques d'entretien et d'expression

Partie I Recevabilité du dossier

A compléter par l'organisme de formation

Comité régional :

Nom et prénom du candidat :

Date de réception du dossier de recevabilité (Partie I) :

Avis de recevabilité **Favorable** **Défavorable**

Date de réception du dossier d'expérience du candidat (Partie II) :

Nom, prénom et signature du référent :

Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ?

* Loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et les décrets d'application n° 2002-615, n° 2002-616, n° 2002-617 du 26 avril 2002, n° 2002-795 du 3 mai 2002.

Deux éléments importants sont à considérer :

- La VAE est une voie de certification comme une autre qui permet d'acquérir **tout ou partie** d'un diplôme.
- Le demandeur a acquis des compétences qu'il souhaite valider pour obtenir un diplôme. La démarche qu'il devra entreprendre vise à prouver ses compétences acquises et non à justifier de stages de formation antérieurs auxquels il a participé.

Les étapes de la procédures de la VAE

INFORMATION DES DEMANDEURS

Les Comités Régionaux et/ou Départementaux, sont chargés d'informer les personnes souhaitant obtenir le CQP ALS de la possibilité d'obtention du diplôme par la voie de la validation des acquis et de l'expérience.

Les informations sont communiquées aux candidats selon les modalités retenues (informations individuelles ou collectives) par les comités Régionaux et/ou Départementaux.

PRE-REQUIS

- Être âgé de 16 ans révolus
- Être âgé de 18 ans à la date de délivrance du CQP (certification)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'animation de moins de 1 an à la date de l'entrée en positionnement.
- Présenter une attestation de réussite aux tests techniques préalable à l'entrée en formation spécifiques à chaque option (validité 4 mois) ou une attestation de pratique d'une durée de 140h liés à l'option visée ou bien la possession d'un Brevet d'animateurs fédéral (nous demander le tableau)

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ

L'expérience requise **doit être d'au moins 1607 h d'expérience professionnelle ou bénévole, sur une durée minimum de 1 année, que l'activité ait été exercée de façon continue ou non.** Elle doit être attestée et en lien avec l'option du diplôme demandé. Ce référer à la législation en vigueur.

Une seule demande par diplôme et par option peut être effectuée par année civile.

ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement est d'une durée minimum de 12 heures, il est proposé aux candidats **mais non obligatoire** et est organisé par les l'Association Nationale Irène POPARD qui en détermine les modalités d'organisation (individuel, collectif, lieux, ...), et le coût.

L'ENTRETIEN

La durée de l'entretien est de **30 minutes minimum et 1 heure maximum.** Cet entretien est de 30 minutes minimum et 1 heure maximum. Cet entretien est de 30 minutes minimum et 1 heure maximum.

COMMISSION RÉGIONALE DU JURY

La Commission Régionale du Jury du CQP ALS devra avoir pris connaissance du dossier auparavant.

Le candidat fournira son dossier en deux exemplaires au moins un mois avant la date de réunion de la commission régionale du jury.

Le jury s'appuie sur les référentiels existants pour évaluer les compétences du candidat.

Les **compétences non validées, ou non sollicitées**, pourront être acquises dans le cadre de la formation et/ou d'une expérience complémentaire

Dossier de recevabilité - Fiches -



Identité du candidat

Cette rubrique sert à vous identifier et enregistrer votre demande. Nous vous demandons de la remplir avec soin et de n'omettre aucune information.

Pour justifier de votre identité, vous devez fournir :

- une photocopie recto verso de votre carte d'identité ;
- ou une photocopie de votre passeport issue de l'UE;
- ou une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité.

Fiche B

Votre Parcours de formation

Si vous possédez déjà des diplômes (ou des titres), indiquez-les, même s'ils ne sont pas en rapport avec le diplôme visé.

Indiquez-le(s) diplôme(s) ou titre(s) que vous avez obtenu(s) dans le cadre de vos activités salariées, non salariées ou bénévoles, même s'ils ne sont pas en rapport avec le diplôme visé.

Précisez notamment si vous êtes titulaire d'un diplôme de Danse, diplôme sportif fédéral, BAFA ou du BAFD.

Fiche C

Motivation de la demande

La lettre de motivation constitue un élément indispensable de votre candidature, en effet, une demande de VAE s'inscrit dans un projet plus global, qui doit être formalisé.

Deux thèmes doivent impérativement être abordés :

- La présentation de votre projet professionnel et/ou personnel
- Une argumentation concernant le choix du diplôme dont vous demandez la validation

Fiche D

Récapitulatif des expériences

Ce qui compte pour valider votre expérience c'est en premier lieu la nature puis le volume d'activité que vous avez réalisé mais aussi **la confirmation de cette expérience dans le temps**. Vous devez attester d'un volume horaire équivalent à 1607 heures d'activité sur une durée minimum de 1 année que l'activité ait été exercée en continue ou non et ce sur les 6 dernières années.

Vous venez de terminer de remplir votre dossier de recevabilité

Joignez **toutes les pièces administratives** qui vous sont demandées en fonction de votre situation ;

(Photocopie des pièces d'identité, des pré requis, des diplômes scolaires et / universitaire, de la déclaration sur l'honneur ...)

Photocopiez votre dossier de recevabilité et les pièces justificatives **en 2 exemplaires**

- **Un exemplaire** que vous adressez à l'organisme de formation de votre lieu de résidence en attente de votre avis de recevabilité.
- **Un exemplaire** que vous conservez et que vous joindrez à la PARTIE 2 du dossier avec la notification d'avis de recevabilité pour adresser au jury un dossier complet.

Fiche E

Déclaration sur l'honneur

A remplir obligatoirement

CONSTITUTION DU DOSSIER

Remplir lisiblement les fiches contenues dans ce dossier que vous pouvez télécharger sur le site www.irene-popard.com

Tout document que vous estimez utile à l'information du jury peut être annexé au présent dossier. Dans ce cas, n'oubliez pas de joindre une liste récapitulative des annexes qui permettra au jury de détenir toutes les pièces.

PARTIE 1 : RECEVABILITE

Sommaire

FICHE A

Votre identité

FICHE B

Votre parcours de formation

FICHE C

Motivation de la demande

Deux pages sont à votre disposition pour expliquer les raisons de votre démarche en lien avec vos projets professionnels

FICHE D

Récapitulatif de vos expériences

FICHE E

Déclaration sur l'honneur

FICHE B
Parcours de formation

Attention ! Votre parcours de formation peut éclairer le jury sur votre profil, mais il n'est pas une condition suffisante, ni indispensable pour obtenir le diplôme par la voie de la validation des acquis de l'expérience.

Diplôme(s) scolaire(s) et/ou universitaire(s)

**Diplôme(s) sportif(s) fédéral(aux) et/ou professionnel
BEES, BPJPES, diplôme homologué...**

Autres diplômes (par exemple BAFA, BAFD...)

Sports pratiqués

FICHE C
Motivation de la demande

Le candidat dispose de deux pages pour expliquer les raisons de la démarche en lien avec ses projets professionnels.

Area with horizontal dotted lines for writing.

A series of horizontal dotted lines for writing.

FICHE D
Récapitulatif des expériences

Par ordre chronologique, veuillez indiquer votre parcours professionnel en rapport avec le diplôme demandé, que cela soit en activités rémunérées ou bénévoles.

1 - Nature de l'emploi ou de la fonction bénévole :

Votre statut : Salarié(e) Bénévole

Depuis le :

Jusqu'au :

Total des heures effectuées dans cette fonction ou cet emploi :

Employeur

Dénomination :

Nom et prénom du responsable :

Signature et cachet de la structure :

2 - Nature de l'emploi ou de la fonction bénévole :

Votre statut : Salarié(e) Bénévole

Depuis le :

Jusqu'au :

Total des heures effectuées dans cette fonction ou cet emploi :

Employeur

Dénomination :

Nom et prénom du responsable :

Signature et cachet de la structure :

3 - Nature de l'emploi ou de la fonction bénévole :

Votre statut : Salarié(e) Bénévole

Depuis le :

Jusqu'au :

Total des heures effectuées dans cette fonction ou cet emploi :

Employeur	
Dénomination :
Nom et prénom du responsable :
Signature et cachet de la structure :

4 - Nature de l'emploi ou de la fonction bénévole :

Votre statut : Salarié(e) Bénévole

Depuis le :

Jusqu'au :

Total des heures effectuées dans cette fonction ou cet emploi :

Employeur	
Dénomination :
Nom et prénom du responsable :
Signature et cachet de la structure :

FICHE E

Déclaration sur l'honneur

Cette déclaration est à remplir obligatoirement pour que votre dossier soit recevable.

Je soussigné(e),

déclare sur l'honneur :

- ▶ que toutes les informations fournies sont exactes pour la candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du : *(Préciser le diplôme visé et l'option)*

.....
.....

- ▶ que ce dossier constitue l'unique demande, toute fédération confondue, pour ce diplôme pour la même année civile.
- ▶ m'engage également à ne pas présenter plus de trois candidatures à la validation des acquis de l'expérience pour des diplômes, certificats ou titres différents durant la présente année civile.

Fait à :

le :

Signature du candidat

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux, toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende (code pénal, art. 441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende » (code pénal art.441-6).